

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

**Résumé des arrêtés d'autorisation pour l'accès aux ressources génétiques sur le
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation
délivrés entre le 31 décembre 2020 et le 26 avril 2021**

NOR : TREL2032653A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par arrêté en date du 31 décembre 2020, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 1) à :

Hallstar France

Zone d'activités Frejorgues Est

50 rue du Rajol 34130 Mauguio

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Commercialisation d'un ingrédient cosmétique anti-acnéique (« Clear Oléoactif® »)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Thymus vulgaris L. (chénotypes thymol et carvacrol)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en œuvre les actions décrites dans le contrat de partage des avantages.

*

**

Par arrêté en date du 26 avril 2021, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 2) à :

Laboratoires M&L

ZI Saint-Maurice, 04100 Manosque

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Recherche de nouvelles propriétés cosmétiques d'un extrait végétal dans un but de valorisation commerciale

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Juniperus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ardèche

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en œuvre les actions décrites dans le contrat de partage des avantages.

*
**

Par arrêté en date du 26 avril 2021, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 3) à :

Firmenich Grasse

ZI Les Bois de Grasse

06130 Grasse

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Développement et commercialisation de nouveaux composants pour les parfums et arômes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces végétales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en œuvre les actions décrites dans le contrat de partage des avantages.